Préparation de la rentrée 2009

publié le 25/05/2009 - mis à jour le 27/04/2010

Descriptif :

Mise en oeuvre de la réforme de la voie professionnelle et extension des mesures d'accompagnement individualisé.

Sommaire :

- Introduction
- Améliorer la pratique des langues vivantes

Bulletin officiel n° 21 du 21 mai 2009

Extraits :

Introduction

L'année scolaire 2008-2009 a vu la mise en oeuvre de réformes majeures, en particulier l'entrée en vigueur de nouveaux programmes pour l'école primaire et la mise en place de l'aide personnalisée, qui vient s'ajouter aux dispositifs existants d'aide aux élèves. Les évaluations en CE1 et CM2 complètent cette réforme en apportant au maître l'outil de référence indispensable à l'appréciation des connaissances et des compétences de ses élèves.

L'année scolaire 2009-2010 sera marquée par la mise en oeuvre de la réforme de la voie professionnelle et l'extension des mesures d'accompagnement individualisé : consolidation de l'aide personnalisée à l'école, de l'accompagnement éducatif au collège, des stages d'anglais au lycée, des nouveaux services personnalisés d'orientation, installation des dispositifs d'aide personnalisée et des passerelles au lycée professionnel.

Améliorer la pratique des langues vivantes

À l'heure de l'ouverture européenne et internationale, la maîtrise des langues vivantes, et en particulier la maîtrise de leur pratique orale, fait désormais partie des compétences indispensables, en référence au cadre européen commun de référence pour les langues.

Les sections européennes et les sections de langues orientales

Les sections européennes et les sections de langues orientales au collège et au lycée doivent être développées ; elles offrent des modalités efficaces de pratique des langues étrangères, en particulier l'enseignement dans une langue étrangère de disciplines non linguistiques. Les sections de langues régionales feront aussi l'objet de toute votre attention.

L'enseignement renforcé au collège

La multiplication des classes de 6ème bilangue (dont l'anglais) poursuit l'effort engagé à l'école primaire, en permettant d'aborder une seconde langue vivante dès l'entrée au collège. Dans ce cadre, l'objectif de développer l'apprentissage de l'allemand doit demeurer prioritaire.
Le renforcement de la pratique orale de l'anglais peut également s'inscrire dans l'accompagnement éducatif.

Des stages d'anglais gratuits offerts aux lycéens

Pendant les vacances, tous les lycéens qui le souhaitent peuvent participer à des stages d'anglais gratuits. Il s'agit en priorité d'améliorer leur expression orale. À l'issue des stages, un état des compétences acquises peut être

communiqué aux professeurs d'anglais des lycéens concernés.
Ces stages sont encadrés prioritairement par des professeurs volontaires. Toutefois, un système de recrutement en ligne est désormais accessible à d'autres intervenants potentiels, notamment pour les stages de vacances d'été : étudiants étrangers, locuteurs natifs, assistants étrangers, assistants pédagogiques, assistants d'éducation anglophones.

L'encouragement à la mobilité

Le renforcement de l'enseignement des langues étrangères va de pair avec l'ouverture européenne et internationale du système éducatif. La mobilité doit être proposée dans le cadre des projets et des partenariats académiques : échanges d'élèves, de professeurs, de personnels administratifs ou d'encadrement.

À la rentrée 2009, le programme de mobilité internationale « Jules Verne » vient compléter et enrichir l'ensemble des programmes européens et français actuellement disponibles. Ouvert à tous les enseignants titulaires de l'enseignement public, ce programme leur offre la possibilité d'une immersion éducative et culturelle dans un autre pays, en leur permettant de vivre et d'enseigner hors de France durant une année scolaire complète. Vous veillerez à assurer la réussite de ce programme.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.